

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert Qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question 1^{er} secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, **car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.**

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille) ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

E : erreur éliminatoire (franchissement d'une ligne continue, non respect de la signalisation, l'intervention de l'inspecteur sur les commandes du véhicule).

0 : la compétence n'est **pas acquise** et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est **en cours d'acquisition** mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est **acquise**. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.

3 : la compétence est **correctement et régulièrement restituée**. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Voici la liste détaillée des connaissances et savoir-faire à restituer le jour de l'examen.

| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Autonomie conscience du risque | | |
|--|------------------------|---|---|---|---|--------------------------------|-----|-----|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | | | |
| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | | | | |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord | | | | | | | | |
| Effectuer des vérifications du véhicule | | | | | | | | |
| Connaître et utiliser les commandes | | | | | | | | |
| Appréhender la route | | | | | | | | |
| Prendre l'information | | | | | | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | | | | | | | | |
| Appliquer la réglementation | | | | | | | | |
| Partager la route avec les autres usagers | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Partager la chaussée | | | | | | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Maintenir des espaces de sécurité | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| Sous-totaux | | | | | | | | |
| Courtoisie au volant | | | | | | | | +1 |
| Conduite économique et respectueuse de l'environnement | | | | | | | | +1 |
| Total général | | | | | | | | |

Les aptitudes concernant l'autonomie et la prise de conscience des risques rapportent 3 points au maximum.

20 points minimum sur 31 possibles.

La courtoisie au volant et la conduite économique sont notées sur 1 point chacune.

FORMATION EXAMEN (3/3)